

La taille : plus les animaux sont gros, plus le rapport entre leur surface corporelle et leur poids est en faveur du poids. Les pertes thermiques étant fonction de la surface corporelle, les animaux de grande taille résisteront mieux que les petits animaux à des températures froides.

L'hiver, dans certaines régions, la température extérieure peut-être tellement basse, que même dans les box de chenil la température tombe en dessous de 5 °C. À ces températures, la plupart des chiens peuvent déclencher des problèmes respiratoires. Afin d'améliorer le confort des animaux, si chauffer est impossible, l'ajout d'une litière dans les box permet un confort thermique supérieur. En effet, le contact avec le béton froid entraîne de grosses déperditions énergétiques.

● La luminosité

Tous les animaux ont un rythme biologique qui est influencé par les variations de luminosité quotidienne (alternance

jour/nuit) et annuelle (les saisons, variations de la durée des jours). Leur équilibre biologique, leur développement visuel, physique et comportemental dépend d'une luminosité conforme à leurs besoins physiologiques. En élevage canin et félin, la lumière joue un rôle important et l'éleveur devra tenir compte de ce paramètre pour la conception de ses locaux.

Chez la chatte, l'augmentation de la durée du jour au printemps provoque le début de la saison sexuelle des femelles. Leurs locaux devront donc être bien éclairés et un accès extérieur est conseillé.

Le chaton et le chiot naissent les yeux fermés. Ils ont besoin de lumière pour développer leur sens visuel les premières semaines de vie. La maternité doit aussi être particulièrement bien éclairée.

En règle générale, les locaux sombres sont à proscrire de tout élevage afin de garantir le bien-être des animaux.

Gestion sanitaire

■ *Héberger des chats et des chiens en quantité importante augmente d'autant les risques d'apparition et de développement d'une maladie au sein des animaux. Pour éviter cela, il est nécessaire de faire appel à des techniques médicales et sanitaires appelées : prophylaxie.*

La prophylaxie est l'ensemble des techniques médicales ou sanitaires qui peuvent être mises en place au sein d'une population pour éviter l'apparition ou le développement des maladies. Il existe deux types de prophylaxies :

- *une prophylaxie sanitaire qui consistera à mettre en place des mesures d'hygiène, de désinfection et d'organisation des lots d'animaux,*
- *une prophylaxie médicale qui consistera à utiliser des médicaments pour protéger les animaux ou lutter contre une maladie.*

■ PROPHYLAXIE SANITAIRE EN COLLECTIVITÉ

L'ORIGINE DES ANIMAUX POUR UN ÉTABLISSEMENT DE VENTE

Le choix d'un bon fournisseur est la première des conditions pour réussir la gestion sanitaire d'un magasin d'animaux. Évidemment, un bon fournisseur ce n'est pas uniquement des bons prix ! Cette notion recouvre de nombreux aspects et pour choisir un bon fournisseur de chiens et de chats, il faut se rendre sur place afin de constater les conditions d'élevage des animaux.

■ L'aspect général de l'élevage

Un élevage de qualité, capable de fournir un point de vente, est un espace professionnel. Les animaux ne doivent pas circuler entre le domicile et de lieu d'élevage. L'éleveur doit avoir séparé les animaux qui rentrent chez lui et ceux destinés à la vente ou à la reproduction. On trouve souvent des élevages de chats chez des particuliers qui n'ont aucune

structure spécifique. Même si cela ne remet pas en cause la qualité intrinsèque des animaux, ce type d'élevage présente des risques importants de maladies sous jacentes comme la teigne chez le chat. Les locaux doivent donc être spécifiques, suffisamment spacieux, propres et bien entretenus. Il faut demander à voir la maternité qui doit être assez vaste pour accueillir le nombre de femelles avec leurs portées que l'éleveur vous annonce. Si elle est petite et exiguë, les chiots ne sont pas forcément nés dans l'élevage, il peut s'agir de revente.

Les locaux des animaux doivent être éloignés de tout autre élevage d'animaux comme les volailles ou les ruminants. La proximité est un important facteur de risque pour un élevage de carnivores domestiques. Vérifier l'état de bien-être des animaux (cf. chapitre réservé au bien-être animal, page 19).

■ Les documents administratifs

L'éleveur doit vous ouvrir ses documents administratifs en toute transparence : les

carnets de vaccination des animaux, le registre des entrées et des sorties, munissez-vous d'un lecteur de puce électronique pour vérifier si des animaux tatoués en France ne sont pas déjà identifiés par une puce électronique d'un autre pays.

Le registre des soins vétérinaires vous indiquera la fréquence de passage du vétérinaire et la raison de ses passages.

Interrogez l'éleveur sur ses protocoles de prophylaxie sanitaire et médicale. Vermifuge-t-il régulièrement ?

À quel âge sont effectuées les vaccinations ?

■ Le transport des animaux

Pour terminer, il est important de vérifier les conditions logistiques d'envoi des animaux. Demandez-lui s'il existe un protocole de préparation de l'animal au transport, s'il utilise des caisses jetables et le nom du transporteur auquel il fait appel.

- stocker les animaux dans un lieu sans courants d'air et appeler immédiatement le responsable des animaux,
- s'assurer que les animaux sont bien pris en charge rapidement.

■ Réception des animaux

● Les boîtes contenant les chiens ou les chats sont emmenées dans le local de réception et posées au sol.

● Les boîtes sont ouvertes, si un ou plusieurs animaux présentent des signes d'alerte, il faut l'emmener sans attendre chez un vétérinaire.

● Les animaux sont abreuvés immédiatement avec de l'eau additionnée d'une poudre de réhydratation (Biodiet ND).

● Il est nécessaire de vérifier la conformité des numéros de tatouage ou de puce électronique avec les cartes d'identification pendant que les animaux boivent. Si un tatouage est illisible, le frotter avec un coton imbibé d'alcool, ce qui permet quelquefois de le lire.

● Tous les animaux sont rentrés dans le registre des entrées et sorties des chiens et des chats (cf. chapitre "Législation").

● Après un examen, les animaux sont amenés dans leur box de vente définitif qui aura été préalablement nettoyé, désinfecté et vidé. Ne pas mélanger les chiens déjà en magasin et les nouveaux arrivants.

Ces animaux sont présentés à la vente mais ne seront pas livrables avant une période d'observation de 5 jours.

● Ils doivent être nourris le soir même avec l'alimentation du magasin.

Certains protocoles de vaccination prévoient l'administration toutes les semaines d'une demi-dose de vaccin au lieu d'une dose toutes les 2 semaines, il ne faudra donc pas s'étonner de ne pas voir les vignettes collées. Le cachet du vétérinaire et sa signature suffisent pour attester de l'acte.

LA RÉCEPTION DES ANIMAUX DANS UN ÉTABLISSEMENT DE VENTE

■ Rôle du réceptionnaire

Dans les petits magasins, l'animalier effectue de nombreuses tâches, dont celles liées à la réception des animaux et des marchandises. C'est donc un professionnel des animaux sensibilisé à leurs besoins qui s'occupe immédiatement des chiens et des chats.

Dans des magasins de taille supérieure, la réception est prise en charge par un réceptionnaire. Il n'a pas obligatoirement de connaissances particulières sur les animaux et aura donc besoin de quelques consignes :

- donner la priorité aux chauffeurs qui livrent des animaux,
- ne jamais refuser une livraison d'animaux vivants même en cas de retard ou de mauvais état des colis,
- inspecter attentivement les colis pour détecter toute trace de chute ou d'écrasement,
- pour les chiens et les chats, vérifier rapidement l'état des animaux à travers les aérations devant le livreur et noter toutes les observations sur le bon du transporteur.

PROTOCOLES SANITAIRES PRÉVENTIFS D'ARRIVÉE DES ANIMAUX DANS L'ÉTABLISSEMENT

■ Protocole d'arrivée en magasin

● Période d'observation : le risque majeur qui menace les effectifs de chiens est aujourd'hui représenté par la parvovirose canine. La résistance du virus dans le milieu extérieur en fait un fléau difficile à éradiquer. Pour éviter tout incident avec un client, il est préférable de conserver les animaux durant 5 jours après leur arrivée en magasin pour observer tout signe de début de maladie. Ces 5 jours seront mis à profit pour administrer

des médicaments préventifs permettant de protéger la santé de l'animal et de l'effectif.

● Procédures particulières de nettoyage Pendant les jours qui précèdent la visite du vétérinaire et qui suivent l'arrivée des chiots et des chatons en magasin, on ne connaît pas avec précision le statut sanitaire des animaux. Il faudra donc faire particulièrement attention à l'application des procédures de nettoyage des locaux pour ne pas transmettre de maladie d'un box à l'autre.

Pour cela il faut :

- avoir des outils de nettoyage spécifiques pour les box des nouveaux animaux,
- commencer par les animaux les plus jeunes, déjà en magasin depuis plus d'une semaine, et finir par les nouveaux animaux,
- nettoyer les box un par un en sortant les animaux dans des "vari-kennel" au fur et à mesure,
- utiliser des gants jetables et des tabliers jetables pour réaliser le nettoyage.

■ Protocole d'arrivée en élevage

● **Période d'observation** : en élevage, la période d'observation est une véritable quarantaine qui se fera dans des locaux dédiés à cet usage (cf. chapitre sur les locaux).

● **Procédures particulières de nettoyage et désinfection** : les locaux d'accueil des nouveaux arrivant devront être nettoyés et désinfectés à la fin de la quarantaine.

■ Visite du vétérinaire

Tout établissement hébergeant des chiens et des chats (magasin, élevage, pension) doit avoir un vétérinaire attitré. Dans le cas du

magasin, le vétérinaire devra examiner tous les animaux entrant, avant qu'ils ne puissent être livrés à un client. Le vétérinaire devra donc passer 1 à 2 fois par semaine sur le magasin et examiner les nouveaux animaux ainsi que ceux déjà présents qui le nécessitent.

Lors de sa visite, il examinera les nouveaux arrivants et leur fera passer un examen clinique approfondi.

Le vétérinaire dresse un bilan de santé de l'animal : état d'embonpoint, aspect général, portage potentiel de maladie, etc.

Il s'efforcera en particulier de détecter les malformations que l'animal pourrait déjà présenter :

- souffle cardiaque,
- ectopie testiculaire,
- hernie ombilicale,
- luxation des rotules, etc;

La mise en évidence d'une malformation ou d'un défaut rendant l'animal inapte à la vente, sera gérée en fonction des accords commerciaux avec le fournisseur.

Dans tous les cas, si un chien doit retourner chez son expéditeur, il restera au moins 48 heures en magasin pour se remettre de son voyage aller.

- une raclette,
- une éponge (si elle est réservée à un seul box),
- un seau,
- 1 ou 2 vari-kennel (en fonction du nombre de chiots).

Ce kit sera numéroté ou placé sous le box si cela est possible afin de l'utiliser toujours au même endroit.

Pour l'ensemble des box, il sera nécessaire de prévoir :

- un détergent alimentaire,
- un désinfectant virucide, bactéricide, fongicide, sporicide,
- un nettoyant vitre,
- un grand seau,
- de la litière,
- du papier essuie-tout,
- des gants jetables,
- des tabliers jetables.

■ La litière**● Définition**

La litière est le substrat végétal ou minéral où les animaux effectuent leurs besoins. Elle a pour rôle d'absorber l'humidité des déjections pour en réduire l'odeur et le pouvoir mouillant envers les animaux. Plusieurs types de litières sont envisageables mais avant de les utiliser, il faut s'assurer qu'elles possèdent les trois qualités suivantes :

- avoir une bonne absorption de l'humidité,
- ne pas être toxique pour les animaux,
- avoir un prix raisonnable.

● Utilisation

L'usage qui est fait des litières diffère entre les chiens et les chats qui ont un comportement fécal et urinaire différent.

- Pour les chats, la litière sert uniquement de lieu de déjection. Elle sera placée dans des "bacs à litière" en quantité suffisante pour

assurer au moins une épaisseur de 2 cm dans les bacs. Les bacs seront placés dans les enclos en extérieur ou en intérieur et en magasin dans les box de vente.

- Les emplacements choisis devront être éloignés les uns des autres pour éviter les phénomènes territoriaux qui empêcheraient certains animaux de se rendre à leur litière et éloignés des gamelles d'eau ou de nourriture afin d'éviter les souillures. Il faut prévoir environ un bac pour deux animaux.

- Tous les jours : la partie de la litière souillée par des excréments ou de l'urine doit être retirée (plus d'une fois par jour si nécessaire).

- Chaque semaine : la litière doit être changée, le bac nettoyé et désinfecté à chaque fois que cela est nécessaire (diarrhée, vomissement, etc.).

- **Pour les chiens**, la litière est une nécessité pour les jeunes animaux qui n'ont pas encore acquis la propreté. Elle est leur milieu de vie, et aussi l'endroit où ils vont effectuer leurs besoins. La litière sera différente de celle des chats : plus adaptée à un animal en permanence à son contact. Elle doit couvrir la totalité de la surface disponible des chiens sur une épaisseur suffisante.

- Retirer régulièrement les selles des chiots.
- Tous les jours : la litière doit être entièrement changée.

Pour les chiens, on préférera une litière paille qui est très stimulante par le contact qu'elle produit et les jeux qu'ils peuvent y effectuer.

HYGIÈNE QUOTIDIENNE ET SURVEILLANCE DES CHIENS ET DES CHATS PRÉSENTÉS À LA VENTE**■ Le matériel**

Afin d'effectuer un nettoyage, il est nécessaire d'avoir un "kit de nettoyage" simple pour chaque box :

- une brosse,

Choix d'une litière :

Isolation	Chats	Chiens	Absorption	Confort	Stimulation ludique
Paille de bois		X	+	+	++
Litière végétale	X	X	+	-	-
Papier		X	-	-	-
Copeaux de bois		X	++	-	+
Litière synthétique	X		++	-	+
Litière minérale	X		+	+	-

■ La procédure de nettoyage

● Ordre de nettoyage

L'ordre dans lequel on nettoie les box a une importance fondamentale : deux principes permettent d'éviter de transmettre des maladies par le nettoyage.

- On termine toujours par les animaux dont le statut sanitaire est inconnu.
- On entretient les animaux des plus sensibles aux maladies (les jeunes) vers les moins sensibles (les chiots de plus de 3 mois).

● Procédure

- Sortir les chiens des box et les installer dans le vari-kennel.
- Observer les selles des chiens : diarrhée ? sang ? etc.
- Noter tout phénomène anormal.
- Sortir la litière, vider complètement le box et la mettre dans un sac poubelle.
- Verser du détergent dans le petit seau et de l'eau tiède.
- Nettoyer le box à l'aide des ustensiles et du détergeant dilué.
- Sécher le box avec du papier.
- Remettre de la litière.
- Remettre les animaux.

● Quand désinfecter ?

La désinfection du box est nécessaire à l'arrivée de nouveaux chiens ou lorsqu'un box se retrouve vide. Il n'est pas nécessaire de désinfecter tous les jours si le nettoyage est bien fait.

■ L'hygiène et l'observation des animaux

Le nettoyage se fait de préférence avant l'ouverture du magasin. Le temps est compté et il n'est pas possible d'observer consciencieusement les animaux. L'observation se fera au cours de la journée en même temps que les animaux seront sortis pour les clients.

● L'hygiène quotidienne

• Brossage, nettoyage des oreilles, nettoyage des poils souillés par les déjections, caresses. Les animaux doivent être beaux. Il est quelquefois nécessaire de toiletter les chiens comme les caniches pour qu'ils aient le standard de la race.

L'observation de tous les jours

- Les selles : diarrhée ?
- Toux ?
- Puces ?
- État général ?

En cas de problème ou de doute sur l'état de santé d'un animal, il faut appeler votre vétérinaire.

■ L'alimentation journalière

Économiquement et techniquement, il est préférable d'utiliser des croquettes pour alimenter les chiots. Ceux-ci seront nourris deux fois par jour avec l'aliment adapté à

leur âge et à leur race. Même pour les races géantes, deux repas suffisent car en magasin, l'activité est réduite.

Il sera important de conseiller au futur maître la même alimentation.

Pour éviter les phénomènes de concurrence alimentaire, les croquettes seront servies dans autant de gamelles qu'il y a de chiens.

LES PREMIERS SOINS ET LA DÉTECTION DES SITUATIONS NÉCESSITANT L'INTERVENTION DU VÉTÉRINAIRE

De nombreux soins de base peuvent être effectués par les responsables de l'entretien des animaux. L'administration des médicaments préventifs ainsi que l'administration des traitements prescrits par le vétérinaire se fera par le personnel chargé des soins aux animaux. Le vétérinaire n'étant pas présent à demeure dans l'établissement, il faudra que l'animalier soit capable de discerner les situations nécessitant son intervention des incidents sans caractère d'urgence.

Le tableau suivant, sans être exhaustif, permet d'évaluer en fonction des signes émis par l'animal la gravité de la situation dans les cas les plus courants.

Pour effectuer les soins de base, il faudra disposer d'une pharmacie dans l'infirmerie avec les médicaments les plus courants (cf. chapitre consacré à la législation).

En particulier, on trouvera dans cette pharmacie de quoi désinfecter les plaies : compresses, cotons, eau oxygénée et désinfectant indolore.

Symptômes	Causes probables	Urgence vétérinaire	Premiers soins
Symptômes généraux :			
Hyperthermie (fièvre) T° < 39,5 °C (chiens) T° < 39 °C (chats)	Multiplés	Oui	/
Hypothermie T° > 38 °C (pas chez le chiot)	Multiplés	Oui	/
Langue violacée Halètement Hyperthermie	"Coup de chaleur"	Oui	Mouiller l'animal Aller en urgence chez le vétérinaire
Symptômes digestifs :			
Diarrhée seule en "bouse"	Stress Alimentation Parasitisme	Non	Diète, de l'eau et un réhydratant Vermifuge
Diarrhée + vomissements	Stress, changement alimentaire, virus ou bactérie	Oui, risque de déshydratation	Diète, de l'eau en petite quantité avec un réhydratant
Diarrhée noire avec du sang	Maladie grave parasitisme	Oui	Aller en urgence chez le vétérinaire
Un vomissement	Gastrite	Non	De l'eau en toute petite quantité et fréquemment
Plusieurs vomissements qui ne s'arrêtent pas	Gastrite, occlusion	Oui	Aller en urgence chez le vétérinaire
Tentative de vomissements Salivation, gonflement du ventre	Dilatation d'estomac	Oui	Aller en urgence chez le vétérinaire
Symptômes respiratoires :			
Toux seule	Toux de chenil simple	Non	Isolement des autres animaux
Toux + baisse de l'état général	Toux de chenil grave	Oui	Isolement
Écoulement nasal + conjonctivite de l'œil	Rhinite Maladie de Carré	Oui si association avec diarrhée et vomissements	Isolement Inhalation Nettoyage de l'œil

Symptômes	Causes probables	Urgence vétérinaire	Premiers soins
Symptômes nerveux :			
Convulsions, vomissements, abattement Prostration	Intoxication Multiplés	Oui Oui	Se munir de l'emballage du produit ingéré Non
Symptômes orthopédiques :			
Boiterie avec appui	Entorse, dysplasie	Non	Consulter dès que possible
Boiterie sans appui	Fracture, luxation	Oui	Immobiliser le membre
Symptômes gynéco-urinaires :			
Urines émises de couleur brun café	Multiplés	Oui	Consulter un vétérinaire dès que possible
Couleur rouge des urines	Infections urinaires	Oui	Consulter un vétérinaire
Pertes épaisses et jaunâtres ou blanchâtres ou rouge foncé au niveau de la vulve	Infections gynécologiques	Oui	Consulter un vétérinaire
Symptômes cutanés :			
Piqûre d'insecte abeille...	Guêpe, frelon,	Oui, surtout si près de la bouche	Surveiller l'animal et aller consulter
Se secoue frénétiquement la tête et se gratte l'oreille	Épillet, otématome	Oui	Faire voir à un vétérinaire
Prurit important sur le dos, perte des poils, rougeurs de la peau	Parasites externes (puces)	Non	Isolement et traitement antiparasitaire externe
Zones rondes de pertes de poils	Teignes ?	Non	Traitement selon prescription du vétérinaire

■ PROPHYLAXIE MÉDICALE EN COLLECTIVITÉ

LA VERMIFUGATION

La vermifugation est l'un des piliers de la prophylaxie médicale en magasin. Les parasites sont particulièrement adaptés pour coloniser les effectifs de carnivores domestiques. L'impact du parasitisme sur les chiens et les chats peut être catastrophique.

- L'état général des animaux peut être fortement affecté par la présence de parasites internes. Cette baisse de l'état général entraîne également une baisse des défenses immunitaires qui réduit l'efficacité des vaccins.
- Les larves de parasites telles que les ascaris peuvent coloniser les chatons directement par voies transplacentaires au cours de la gestation, ce qui peut ralentir leur croissance fœtale et augmenter la mortalité néonatale.

• L'aspect extérieur des animaux infestés de vers intestinaux est déplorable : ventre ballonné, maigreur, poil terne...

Pour lutter contre les parasites, on administrait des médicaments appelés "vermifuges" ou "antiparasitaires internes", ou encore "anthelminthiques". On utilisera par alternance des formes différentes en fonction du spectre d'action désiré. En effet, les molécules de vermifuge n'ont en général qu'un spectre d'activité limité à certains parasites. Aucune d'entre elles ne peut éliminer la totalité des vers. C'est pour cela que l'on alterne régulièrement la prise de différents vermifuges. Les administrations de vermifuges seront notées dans le carnet de vaccination afin de permettre au futur vétérinaire de l'animal d'en prendre connaissance.

■ Calendrier de vermifugation

	Élevage	Magasin	Particulier
2 à 8 semaines	Tous les 15 jours		
8 à 12 semaines	Tous les 15 jours	Tous les 15 jours	1 fois par mois
Après 12 semaines	Tous les mois	Tous les mois	Tous les mois
Adulte	Tous les 3 à 6 mois		deux fois par an
(+ de 12 mois)			
Chienne gestante	Tous les 6 mois (chaleurs) 15 jours avant la mise bas		Tous les 6 mois (chaleurs) 15 jours avant la mise bas

■ Produit

Le vétérinaire du magasin vous prescrira les médicaments à utiliser.

LA LUTTE CONTRE LE PARASITISME EXTERNE (puces, tiques, gale, etc.)

Comme le parasitisme interne, le parasitisme externe a un effet néfaste sur la santé des animaux. Il faut donc lutter contre ce fléau qui peut non seulement avoir des répercussions sur l'état général des animaux mais aussi détruire l'image de qualité d'un établissement. Pour cela, des produits spécifiques appelés "antiparasitaires externes" sont utilisables. Bien qu'en vente libre, ces produits sont coûteux et d'un usage délicat, ce qui rend leur utilisation complexe dans le cadre d'une collectivité. Afin d'utiliser au mieux ces produits, il est

nécessaire d'avoir recours aux conseils d'un vétérinaire.

■ Calendrier

Au minimum le jour de l'arrivée à renouveler si nécessaire en cas d'infestation en magasin.

■ Produits

Pour des chiots de moins de 3 mois, seul le Fipronyl dans sa présentation en spray pourra être utilisé.

Parasites externes

Groupe	Insectes		Acariens		Champignon	
Nom	poux	puces	cheylétiellrose	tiques	gale	teigne
Traitement des animaux	traitements préventifs réguliers				traitement curatif	
Traitement des locaux	utilisation d'antiparasitaires pour l'environnement				nettoyage et désinfection des locaux	

LA VACCINATION

Devant la gravité et la contagiosité des maladies virales qui touchent les carnivores domestiques, il est inenvisageable de ne pas faire vacciner les chiots du magasin. Bien que cette vaccination ne soit pas une obligation pour les chiots nés en France, c'est la sécurité de tout le cheptel qui est en jeu. Tout bon éleveur fait vacciner ses chiots de manière sérieuse selon des protocoles qui peuvent être différents selon son statut sanitaire.

- Un éleveur qui ne fait pas de concours et qui achète rarement des chiens venant de l'extérieur n'est pas considéré comme un

élevage à risque. Il pourra commencer la vaccination à 7 semaines.

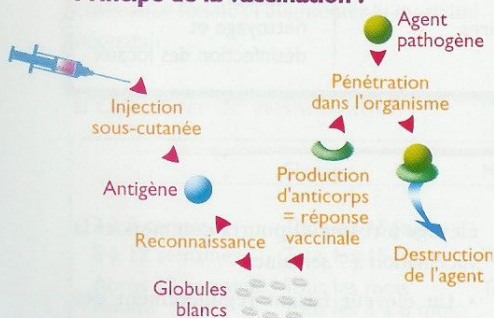
- Un éleveur faisant régulièrement des concours et achetant des chiens à l'extérieur sera considéré comme un établissement à risque moyen. Il commencera la vaccination à 6 semaines.
- Un éleveur ayant récemment eu des cas de parvovirose ou de maladie de Carré dans son élevage sera considéré comme un éleveur à risque élevé et pourra commencer les vaccinations à 4 ou 5 semaines.

Chaque éleveur réalise son protocole de vaccination en collaboration avec son vétérinaire d'élevage. Le seul impératif est que les chiots aient été vaccinés au moins une semaine avant leur départ de l'élevage pour que le stress du transport et du changement d'environnement n'interfère pas avec la réponse vaccinale.

■ Le principe de la vaccination

La vaccination permet de protéger les animaux contre les agressions de micro-organismes pathogènes : virus, bactérie, protozoaires. Le principe de la vaccination est de préparer l'organisme aux attaques en lui apprenant à reconnaître plus vite son adversaire. On injecte à l'animal une dose de micro-organisme pathogène dont on a pris soin de réduire l'activité pour que son système immunitaire apprenne à la reconnaître et à l'éliminer.

Principe de la vaccination :



On injecte la totalité ou une partie seulement de l'agent pathogène : c'est ce qu'on appelle l'antigène. L'antigène est reconnu par les globules blancs qui fabriquent des anticorps ciblés. Ceux-ci permettent de détruire l'agent pathogène s'il se présente. On appelle valence, la maladie contre laquelle protège un vaccin. Il existe aujourd'hui sur le marché vétérinaire 8 valences.

■ Les vaccins à effectuer

De nombreux laboratoires proposent des vaccins contre les principales maladies des chiens et des chats. Pour un magasin, plusieurs éléments doivent guider le choix des vaccinations à effectuer.

● Aspect économique

La vaccination finit par coûter cher surtout si l'animal reste plusieurs semaines en magasin. Pour réduire cette charge, il est possible de limiter la vaccination aux valences nécessaires d'un point de vue sanitaire,

● Aspect commercial

Ne doit pas être mis de côté, car les clients qui achètent un chien ou un chat de plus de trois mois s'attendent à ce qu'il soit correctement vacciné. Il faudra leur conseiller une visite d'achat chez leur vétérinaire qui effectuera la suite des vaccins si nécessaire. Le particulier définira avec son vétérinaire les maladies contre lesquelles son chien sera vacciné.

● Aspect sanitaire

Certains vaccins sont indispensables à un animal en collectivité et d'autres sont facultatifs.

Tous les chiens

doivent être vaccinés contre :

- la parvovirose,
- la maladie de Carré,
- l'hépatite contagieuse,
- la leptospirose (après 3 mois),
- la toux de chenil (parainfluenza ou Bordetella b.).

peuvent être vaccinés contre :

- la rage (après 3 mois),
- la piroplasmose (après 6 mois).

Choix des vaccins en magasin pour les chiens :

Valence	Indispensable en magasin	Facultatif	Commentaire
Carré	X		Encore présente dans certains élevages Possibilité de transmission par les furets
Hépatite	X		Il existe beaucoup de porteurs sains
Parvovirose	X		Très contagieuse, virus très résistant, risque majeur
Para influenza	X		Contribue à la lutte contre la toux de chenil
Leptospirose		X	Peu de risques de contracter la maladie en magasin Cette valence est une obligation en élevage
Rage		X	La France est indemne de rage, la vaccination n'est plus obligatoire dans le pays
Bordetella B.	X		Semble montrer une efficacité intéressante sur la toux de chenil
Piroplasmose		X	Aucun risque en magasin, vaccination à partir de 6 mois.

Tous les chats

Doivent être vaccinés contre :

- la panleucopénie,
- le coryza,

Peuvent être vaccinés contre :

- la rage,

- la leucose (FeLV) pour les chats qui sortent,

- la chlamydie.

Il n'existe pas de vaccins contre :

- la péritonite infectieuse féline (PIF),
- l'immunodéficience acquise (FIV).

Choix des vaccins en collectivité pour les chats :

Valence	Indispensable en magasin	Facultatif	Commentaire
Typhus	X		Très contagieux et mortalité importante
Coryza	X		Très contagieux en collectivité
Rage		X	La France est indemne de rage, la vaccination n'est plus obligatoire dans le pays
Leucose	X		Le test réalisé lors de la quarantaine n'est pas sûr à 100 %. Il faut donc protéger la collectivité
Chlamydie	X		Zoonose

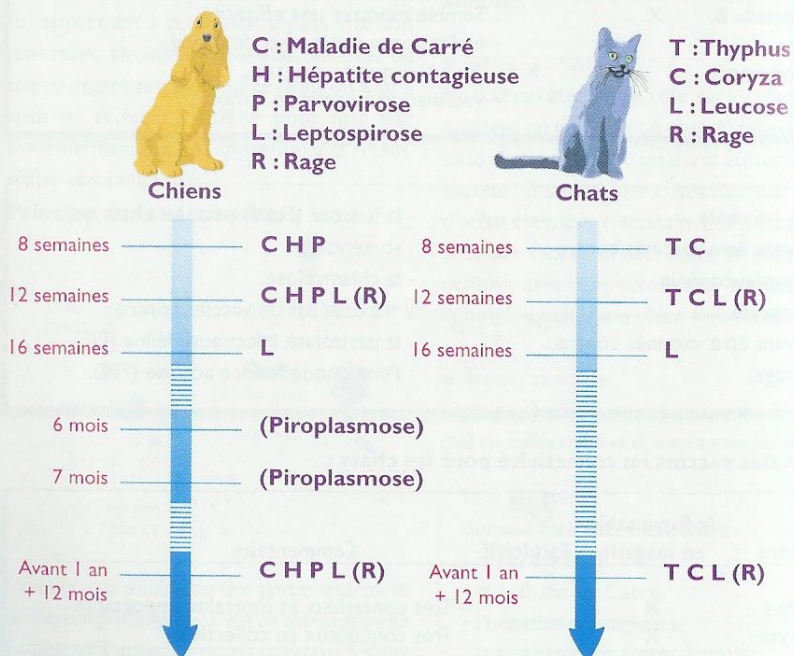
■ Les conditions d'une vaccination efficace

La vaccination est une stimulation des défenses immunitaires de l'animal. Plus la réaction immunitaire de l'animal est bonne meilleure sera la protection conférée par la vaccination. Il est donc nécessaire d'avoir un animal en bonne santé, non stressé, pour que son système immunitaire réponde de la meilleure façon qu'il soit.

Les conditions pour une vaccination efficace sont :

- un animal en bon état général,
- un animal exempt de parasites externes ou internes,
- le respect des protocoles de vaccination (âge, délais de rappel),
- un animal non stressé (ne pas le vacciner la veille d'un transport).

■ Le calendrier de vaccination de base



■ La vaccination antirabique

La vaccination antirabique est obligatoire dans tous les départements légalement réputés infectés par la rage, pour tous les carnivores domestiques de plus de 3 mois.

PROTOCOLES MÉDICAUX EN COLLECTIVITÉ

■ Protocoles antiparasitaires

En collaboration avec le vétérinaire de l'établissement, il faut mettre en place des procédures de lutte contre les principaux parasites des animaux en collectivité.

● Pour les chiens

Les parasites internes :

- la coccidiose,
- la giardiose,
- les infestations par des vers : ankylostomose, strongylose respiratoire, strongyloïdose, trichurose, téniasis, ascaridose.

Les parasites externes :

- les puces,
- la gale sarcoptique,
- la cheylétielliose,
- les tiques.

● Pour les chats

Les parasites internes :

- les giardia,
- les coccidioses,

- les infestations par des vers : ankylostomes, etc.

Les parasites externes :

- la teigne,
- la gale,
- les puces.

■ Protocoles vaccinaux

Cf. chapitre précédent.

■ Protocoles anti-bactériens

Dans certains cas, après un épisode infectieux par exemple, il est possible d'avoir recours à l'utilisation préventive de médicaments antibactériens (antibiotiques ou sulfamides). L'apparition d'antibiorésistances suite à l'usage systématique de ces produits doit pousser le responsable de l'entretien des animaux à réserver leur utilisation à des cas bien précis qu'il déterminera avec son vétérinaire.